

Avis

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1)

Plan des habitats fauniques

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 128.3 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1), que le plan de chacun des habitats fauniques identifiés à l'annexe 1 ci-jointe, au regard de chaque espèce animale qui y est mentionnée, est remplacé.

Toute personne intéressée à consulter les plans des habitats fauniques peut s'adresser à la Société de la faune et des parcs du Québec, au Centre de documentation, édifice Marie-Guyart, 675, boulevard René-Lévesque Est, rez-de-chaussée, Québec (Québec) G1R 5V7 ou à la direction de l'aménagement de la faune de la région administrative concernée.

Ces plans entrent en vigueur le quinzième jour qui suit la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le ministre responsable
de la Faune et des Parcs,
GUY CHEVRETTE*

Plan des habitats fauniques

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1)
Chapitre IV.1

ANNEXE 1

Nom de l'habitat	Famille ou animal visé	Numéro de l'habitat	Région administrative du Québec (n ^o et nom)	Municipalité régionale de comté	Municipalité	N ^o de carte de l'habitat
Habitat d'espèce vulnérable ou menacée	Caribou, population de la Gaspésie	13-11-0001-1992	01-Bas-Saint-Laurent 11-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Matane La Haute-Gaspésie	Territoire non organisé Marsoui Rivière-à-Claude	22A13-200-0101 ¹ 22A13-200-0201 ² 22B15-200-0202 ³ 22B16-200-0101 ⁴ 22B16-200-0102 ⁵ 22B16-200-0201 ⁶ 22B16-200-0202 ⁷ 22G01-200-0102 ⁸ 22H04-200-0101 ⁹
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Oies, bernaches, canards	02-17-0033-1987	17-Centre-du-Québec	Bécancour	Bécancour	31I08-200-0101 ¹⁰
Aire de confinement du cerf de Virginie	Cerf de Virginie	06-17-9003-1998	17-Centre-du-Québec	Bécancour	Bécancour	31I08-200-0101 ¹⁰

¹ La minute 43 de Suzanne Cloutier remplace la minute 8806 de Henri Morneau, arpenteur-géomètre

² La minute 44 de Suzanne Cloutier remplace la minute 8807 de Henri Morneau, arpenteur-géomètre

³ La minute 45 de Suzanne Cloutier remplace la minute 8834 de Henri Morneau, arpenteur-géomètre

⁴ La minute 46 de Suzanne Cloutier remplace la minute 8835 de Henri Morneau, arpenteur-géomètre

⁵ La minute 47 de Suzanne Cloutier remplace la minute 8836 de Henri Morneau, arpenteur-géomètre

⁶ La minute 48 de Suzanne Cloutier remplace la minute 8837 de Henri Morneau, arpenteur-géomètre

⁷ La minute 49 de Suzanne Cloutier remplace la minute 8838 de Henri Morneau, arpenteur-géomètre

⁸ La minute 50 de Suzanne Cloutier remplace la minute 8839 de Henri Morneau, arpenteur-géomètre

⁹ La minute 51 de Suzanne Cloutier remplace la minute 8846 de Henri Morneau, arpenteur-géomètre

¹⁰ La minute 3137 de Pierre Thibault remplace la minute 74 de Suzanne Cloutier, arpenteur-géomètre